

PROCES VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 22/03/2017 à LENONCOURT

L'an 2017, les délégués des 42 communes de la communauté de communes Seille et Mauchère-Grand Couronné, désignés par leur conseil municipal respectif, se sont réunis (après convocation légale du 16 mars) le 22 mars à 18h30 à LENONCOURT sous la présidence de Monsieur Claude Thomas.

L'assemblée dénombrait 53 votants pour la séance.

Monsieur le Président :

⇒ **Accueille** les élus

⇒ **Remercie** la commune de Lenoncourt

⇒ **Demande** la validation du compte-rendu du 15 février 2017 lequel est approuvé à l'unanimité.

Préambule : Mr Thomas rappelle l'importance de la participation des élus aux ateliers du 23 et 30 mars à Brin sur Seille et Eulmont pour le nouveau nom de la communauté de communes.

Etaient présents :

M. ARNOULD Philippe, M. BALAY Daniel, M. BERNARD Philippe, Mme BOURDON Laurence, M. BUZON Bernard, M. CAPS Antony, M. CERUTTI Alain, M. CHANE Alain, M. CHARRON Gilbert, Mme CHERY Chantal, Mme CLAUDE Claudyne, M. COSSIAUX Thierry, M. CRESPIY Jean Claude, M. DIEDLER Franck, M. FAGOT-REVURAT Yannick, M. FLORENTIN Jacques, M. FRANCOIS Vincent, M. GAY Gérard, M. GRASSER Jean Claude, M. GUIDON Philippe, M. GUIMONT Henri-Philippe, M. IEMETTI Jean Marc, Mme JELEN Nelly, M. JOLY Philippe, M. KIERREN Philippe, Mme KLINGELSCHMITT Agnès, M. LAPOINTE Denis, M. LE GUERNIGOU Nicolas, M. L'HUILLIER Nicolas, M. LION Gérard, M. MAILLOT Olivier, M. MATHEY Dominique, M. MATHIEU Denis, Mme MONCHABLON Marie Claude, Mme MOUGEOT Colette, M. PERNOT Antoine, Mme PERRIN Raymonde, M. POIREL Patrick, Mme REMY Chantal, M. ROBILLOT Alain, M. ROCH Gérard, M. SAINT-MARD Renaud, M. THIRY Philippe, M. THOMAS Claude, M. TISSERAND André, M. VILAIN Daniel, M. VINCENT Yvon

Procuration(s) :

M. RENAUD Claude donne pouvoir à Mme CLAUDE Claudyne, M. VALANTIN Hervé donne pouvoir à M. THOMAS Claude, M. MAHR Pierre donne pouvoir à M. DIEDLER Franck, M. FEGER Serge donne pouvoir à M. GUIMONT Henri-Philippe, M. MICHEL Olivier donne pouvoir à M. BUZON Bernard, M. GEORGES Daniel donne pouvoir à M. PERNOT Antoine

Etaient absents : M. FIEUTELOT Christophe, M. BEDU Michel, M. LOUIS Didier

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Laurence BOURDON

RESSOURCES HUMAINES

DE N°57 Désignation du nombre de représentants au comité technique et décision du recueil des avis

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32, 33 et 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 06/02/2017,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2017 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 93 agents.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 40 voix pour :

- **Fixe** le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants)
- **Décide** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités et établissements égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- **Décide** le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants des collectivités et établissements en relevant

Débats :

Pour la plupart des élus, la structure étant relativement modeste, il semble plus facile d'échanger entre 3 représentants élus et 3 représentants agents. Néanmoins, il est souligné qu'à 5 représentants de chaque partie, le débat serait plus riche.

DE N°58 Désignation CHSCT

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et 33-1.

Vu le décret 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifiés.

Vu le décret 85.603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale modifié

Considérant la consultation des organisations syndicales intervenue le 6 février 2017

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2017 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 93 agents et justifie la création d'un CHSCT.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 52 pour 1 abstention :

- **Fixe** le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants)
- **Décide** le maintien du paritarisme au CHSCT numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités et établissements égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- **Décide** le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants des collectivités et établissements en relevant

Harmonisation contrat assurance statutaire CNP

La question est reportée. M. THIRY Vice-Président s'excuse pour le manque de clarté de ses explications ; son esprit est entièrement absorbé par la présentation du budget qui suit.

DE N° 58 Modification statutaire relative à la compétence « Adhésion au Syndicat Mixte PETR » et Adhésion au PETR

Claude Thomas, Président, rappelle que les communautés de communes de Seille et Mauchère, Bassin de Pompey, Froidmont, Grand Valmont, du Val de Moselle et d'Esch et Pays de Pont à Mousson ont en 2002 créé officiellement le Pays du Val de Lorraine, rejoint en 2004 par la communauté de communes des 3 Vallées. Cet espace de coopération intercommunautaire, issu de la volonté des élus de définir et mettre en œuvre un projet concret de développement de ce territoire

marqué par le déclin de la sidérurgie, organisant la solidarité entre les communes en s'appuyant sur la participation de l'ensemble des acteurs locaux.

Après plus de vingt ans à contribuer au dynamisme et à l'animation de cet espace centrale entre les métropoles de Nancy et Metz, la promulgation de la loi MAPTAM, en 2014, impose la transformation du Pays du Val de Lorraine, à portage associatif, en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural sur la base d'un périmètre identique, et sous forme de syndicat mixte.

Les diverses évolutions institutionnelles et législatives ont modifié la composition de ce territoire Val de Lorraine puisque depuis 2014, il est composé de quatre intercommunalités (Bassin de Pompey, Pont à Mousson, Seille et Mauchère, Chardon Lorrain).

La Comcom de Seille et Mauchère ne peut néanmoins rejoindre ce nouvel espace en raison du principe de continuité de territoire (les communes isolés de Moivrons, Villers les Moivrons et Bratte, faisant géographiquement obstacle). Toutefois, en décembre 2015, une convention de partenariat est signée pour permettre à la communauté de communes de Seille et Mauchère de participer à la mise en œuvre du PETR.

Parallèlement, en décembre 2015, les élus de la Communauté de communes du Grand Couronné délibèrent pour rejoindre le PETR du Val de Lorraine, sous réserve que le processus de fusion engagé avec le territoire de Seille et Mauchère aboutisse.

Le Président souligne ensuite l'importance de travailler en inter territorialité, afin de porter à cette échelle les enjeux de notre territoire. Il précise enfin qu'il est prévu que la gouvernance du PETR se dote d'un conseil de développement (instance de démocratie participative, constituées de membres bénévoles représentant la société civile des territoires), à l'image de ce qui est proposé aux intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Notre intercommunalité n'étant pas concernée, cette instance existerait à l'échelle du PETR, satisfaisant ainsi au choix qu'avaient fait les élus du Grand Couronné dans leur projet de territoire. Il conclut ses propos en rappelant les deux réunions d'information organisées les 28 février et 1^{er} mars dernier à destination des délégués, en présence dans un premier temps des techniciens du PETR, puis des élus.

Après avoir entendu, les arguments de chacun et rappeler les documents d'informations fournis en annexe

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 49 pour – 3 contre – 1 abstention :

- **Accepte** de procéder à la modification permettant d'inscrire la compétence facultative « adhésion au PETR du Val de Lorraine » dans ses statuts
- **Décide** d'adhérer au PETR du val de Lorraine.

Débats :

Il est proposé d'ajouter une délibération complémentaire portant cette fois sur le Pôle Métropolitain. La proposition est acceptée. Les délégués souhaitent acter le principe d'adhérer aux deux espaces de dialogue que sont le Pôle d'Équilibre Territorial Rural du Val de Lorraine et le Pôle Métropolitain du Sud Meurthe-et-Moselle (en devenir). Des élus s'interrogent toutefois sur le rôle de chacun de ces espaces, sur le poids que notre territoire pourra y avoir. Serons-nous acteurs ou spectateurs? Ne peut-on pas opter pour un conventionnement? Pour répondre à ces questions, le Président indique qu'il n'est pas possible d'adhérer à 2 PETR, ni de conventionner. La convention pré-existante entre le secteur de Seille et Mauchère et le PETR Val de Lorraine avait été faite dans un cadre exceptionnel. Il est à noter par ailleurs, qu'un conventionnement est approprié pour partager des compétences techniques; or ici, il s'agit d'espaces d'action politique. C'est pourquoi il apparaît important de raisonner sur une logique de territoire et de se positionner par rapport aux autres intercommunalités du département. Le Président souhaite marquer fortement notre volonté de peser dans les débats de ces instances autant qu'il en sera possible, et d'en être acteur autant qu'il en sera possible également. Concernant la représentativité des petites collectivités, les statuts du PETR leur octroient un nombre de voix aussi important si ce n'est plus, qu'aux collectivités plus peuplées.

POLE ADMINISTRATION ET FINANCES

DE N°61 Contrat Fourrière – Secteur Grand Couronné

Le contrat du secteur Seille et Mauchère arrive également à échéance en décembre prochain. Il faudra donc être vigilant quant à son renouvellement

Le contrat signé entre la Communauté de Communes du Grand Couronné et le groupe SCAP-CHENIL SERVICE est arrivé à son terme au 31 décembre 2016.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier du service sur les 19 communes de l'ancien territoire Grand Couronné, un nouveau contrat doit être établi.

Un avenant pourra être signé, au cours de l'année afin d'étendre ce service à tout le territoire.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président, à signer le nouveau contrat avec Chenil Service, pour une durée d'un an renouvelable 4 fois

Débats

Il est proposé d'accepter le renouvellement du contrat pour une durée d'1 an seulement. Il est indiqué que cette consigne peut être transmise à l'ensemble des communes et syndicats dans le cadre des réflexions sur la mutualisation des services et contrats ; et ce, afin d'engager pour 2018 une négociation de contrats globaux,

DE N°62 Compte administratif 2016 – Communauté de Communes de Seille et Mauchère

Sous la présidence de Mme Colette MOUGEOT, Doyenne d'âge de l'assemblée, Philippe THIRY, vice-Président en charge des Finances, présente le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau de mandats, le Compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du Compte de gestion de Madame le Receveur de Pont à Mousson ;

Considérant que M. Bernard BUZON, Ordonnateur, a normalement administré, pendant l'exercice 2016, les finances de la Communauté de Communes en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Compte administratif 2016

DE N°063 Compte de gestion 2016 – Communauté de Communes de Seille et Mauchère

Après s'être fait présenter le Budget primitif et l'exercice 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau de mandats, accompagné des développements de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, ainsi que le Compte de gestion dressé par Madame le Receveur de Pont à Mousson ;

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
- l'exécution du Budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le Compte de gestion 2016

DE N° 064 Affectation des résultats de l'exercice 2016 – Communauté de Communes de Seille et Mauchère

M. Philippe THIRY, vice-président en charge des Finances, présente le résultat des sections de fonctionnement et d'investissement qui se décompose comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2016	57 197.67 €	456 560.10 €
Résultat reporté 2015	296 727.61 €	- 749 506.32 €
Résultat cumulé 2016	353 925.28 €	- 292 946.22 €
Résultat de clôture 2016	60 979.06 €	

Après avoir entendu les résultats du Compte Administratif 2016, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
002 Excédent reporté	99 252.06 €	
002 Déficit reporté		
001 Excédent reporté		
001 Déficit reporté		- 292 946.22 €
Reste à réaliser		38 273.00 €
1068 Affectation en réserve	254 674.00 €	

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** ces propositions

DE N° 065 Compte administratif 2016 – Budget Annexe Assainissement Communauté de Communes de Seille et Mauchère

Sous la présidence de Mme Colette MOUGEOT, Doyenne d'âge de l'assemblée, Philippe THIRY, Vice-président en charge des Finances, présente le Compte Administratif d'exercice 2016.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, le bordereau des mandats, le Compte Administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du Compte de gestion de Madame le Receveur de Pont à Mousson ;

Considérant que M. Bernard BUZON, Ordonnateur, a normalement administré, pendant l'exercice 2016, les finances de la Communauté de Communes en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Compte Administratif budget annexe Assainissement 2016

DE N°66 Compte de gestion 2016 – Budget Annexe Assainissement Communauté de Communes de Seille et Mauchère

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau de mandats, accompagné des développements de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, ainsi que le Compte de gestion dressé par Madame le Receveur de Pont à Mousson ;

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
- l'exécution du Budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Compte de gestion budget annexe assainissement 2016

DE N°67 Affectation des résultats de l'exercice 2016 – Budget Annexe Assainissement Communauté de Communes de Seille et Mauchère

M.Philippe THIRY, vice-président en charge des Finances, présente le résultat des sections de fonctionnement et d'investissement qui se décompose comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2016	280 381.94 €	383 513.88 €
Résultat reporté 2015	562 323.61 €	86 275.59 €
Résultat cumulé 2016	842 705.55 €	469 789.47 €
Résultat de clôture 2016	1 312 495.02 €	

Après avoir entendu les résultats du Compte Administratif 2016, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
002 Excédent reporté	646 645.02 €	
002 Déficit reporté		
001 Excédent reporté		469 789.47 €
001 Déficit reporté		
Reste à réaliser		- 665 850.00 €
1068 Affectation en réserve	196 061.00 €	

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** ces propositions

DE N°68 Compte administratif 2016 : Budget annexe gestion des Déchets Communauté de Communes de Seille et Mauchère

Sous la présidence de Mme Colette MOUGEOT, Doyenne d'âge de l'assemblée, Philippe THIRY, vice-Président en charge des finances, présente le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau de mandats, le Compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du Compte de gestion de Madame le Receveur de Pont à Mousson ;

Considérant que M. Bernard BUZON, Ordonnateur, a normalement administré, pendant l'exercice 2016, les finances de la Communauté de Communes en poursuivant le recouvrement de toutes les créances en n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Compte administratif du budget annexe Gestion des Déchets 2016

DE N° 69 Compte de gestion 2016 – Budget annexe Gestion des Déchets Communauté de Communes de Seille et Mauchère

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau de mandats, accompagné des développements de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, ainsi que le Compte de gestion dressé par Madame le Receveur de Pont à Mousson ;

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats

de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
- l'exécution du Budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Compte de gestion du budget annexe Gestion des Déchets 2016

DE N°070 Affectation des résultats de l'exercice 2016 – Budget annexe Gestion des Déchets Communauté de Communes de Seille et Mauchère

M. Philippe THIRY, vice-président en charge des Finances, présente le résultat des sections de fonctionnement et d'investissement qui se décompose comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2016	49 295.28 €	216.49 €
Résultat reporté 2015	449 313.36 €	163 928.20 €
Résultat cumulé 2016	498 608.64 €	164 144.69 €
Résultat de clôture 2016	662 753.33 €	

Après avoir entendu les résultats du Compte Administratif 2016, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
002 Excédent reporté	498 608.64 €	
002 Déficit reporté		
001 Excédent reporté		164 144.69 €
001 Déficit reporté		
Reste à réaliser		- 121 000.00 €
1068 Affectation en réserve		

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** ces propositions

DE N° 071 Compte administratif 2016 – Budget Annexe Bâtiment Relais 3

Sous la présidence de Mme Colette MOUGEOT, Doyenne d'âge de l'assemblée, Philippe THIRY, Vice-Président en charge des Finances, présente le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, le bordereau des mandats, le Compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du Compte de gestion de Madame le Receveur de Pont à Mousson ;

Considérant que M. Bernard BUZON, Ordonnateur, a normalement administré, pendant l'exercice 2016, les finances de la Communauté de Communes en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Compte Administratif budget annexe bâtiment relais 3 année 2016

DE N° 072 Compte de gestion 2016 – Budget Annexe bâtiment Relais 3

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau de mandats, accompagné des développements de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, ainsi que le Compte de gestion dressé par Madame le Receveur de Pont à Mousson ;

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
- l'exécution du Budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Compte de gestion budget annexe bâtiment relais 3 année 2016

DE N°073 Affectation des résultats de l'exercice 2016 – Budget Annexe bâtiment Relais 3

M. Philippe THIRY, vice-président en charge des Finances, présente le résultat des sections de fonctionnement et d'investissement qui se décompose comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2016	4 723.68 €	202 509.00 €
Résultat reporté 2015	22 541.75 €	- 11 231.00 €
Résultat cumulé 2016	27 265.43 €	191 278.00 €
Résultat de clôture 2016	218 543.43 €	

Après avoir entendu les résultats du Compte Administratif 2016, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
002 Excédent reporté	27 265.43 €	
002 Déficit reporté		
001 Excédent reporté		191 278.00 €
001 Déficit reporté		
1068 Affectation en réserve		

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** ces propositions

DE N° 074 Compte administratif 2016 – Budget Annexe Bâtiment Relais 4

Sous la présidence de Mme Colette MOUGEOT, Doyenne d'âge de l'assemblée, Philippe THIRY, Vice-Président en charge des Finances, présente le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, le bordereau des mandats, le Compte Administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du Compte de gestion de Madame le Receveur de Pont à Mousson

Considérant que M. Bernard BUZON, Ordonnateur, a normalement administré, pendant l'exercice 2016, les finances de la Communauté de Communes en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Compte Administratif budget annexe bâtiment relais 4 année 2016

DE N°075 Compte de gestion 2016 – Budget Annexe bâtiment Relais 4

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau de mandats, accompagné des développements de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, ainsi que le Compte de gestion dressé par Madame le Receveur de Pont à Mousson ;

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
- l'exécution du Budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Compte de gestion budget annexe bâtiment relais 4 année 2016

DE N°076 Affectation des résultats de l'exercice 2016 – Budget Annexe bâtiment Relais 4

M. Philippe THIRY, vice-président en charge des Finances, présente le résultat des sections de fonctionnement et d'investissement qui se décompose comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2016	35 438.22 €	37 985.73 €
Résultat reporté 2015	0.00 €	- 220 906.01 €
Résultat cumulé 2016	35 438.22 €	- 182 920.28 €
Résultat de clôture 2016		- 147 482.06 €

Après avoir entendu les résultats du Compte Administratif 2016, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
002 Excédent reporté	0.00 €	
002 Déficit reporté		
001 Excédent reporté		
001 Déficit reporté		- 182 920.28 €
1068 Affectation en réserve	35 439.00 €	

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** ces propositions

DE N°077 Compte administratif 2016 – Budget annexe ZA Communautaire de JEANDELAINCOURT

Sous la présidence de Mme Colette MOUGEOT, Doyenne d'âge de l'assemblée, Philippe THIRY, Vice-Président en charge des Finances, présente le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau de mandats, le Compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du Compte de gestion de Madame le Receveur de Pont à Mousson ;

Considérant que M. Bernard BUZON, Ordonnateur, a normalement administré, pendant l'exercice 2016, les finances de la Communauté de Communes en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Compte administratif budget annexe ZA Communautaire de Jeandelaincourt 2016

DE N°078 Compte de gestion 2016 – Budget annexe ZA Communautaire de JEANDELAINCOURT

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau de mandats, accompagné des développements de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, ainsi que le Compte de gestion dressé par Madame le Receveur de Pont à Mousson ;

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
- l'exécution du Budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Compte de gestion budget annexe ZA Communautaire de Jeandelaincourt 2016

DE N°079 Affectation des résultats de l'exercice 2016 – Budget annexe ZA Communautaire de JEANDELAINCOURT

M. Philippe THIRY, vice-président en charge des Finances, présente le résultat des sections de fonctionnement et d'investissement qui se décompose comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2016	- 17 814.55 €	17 814.55 €
Résultat reporté 2015	0.00 €	- 17 814.55 €
Résultat cumulé 2016	- 17 814.55 €	0.00 €
Résultat de clôture 2016		- 17 814.55 €

Après avoir entendu les résultats du Compte Administratif 2016, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
002 Excédent reporté		
002 Déficit reporté	- 17 814.55 €	
001 Excédent reporté		0.00 €
001 Déficit reporté		
1068 Affectation en réserve		

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** ces propositions

DE N°080 Compte administratif 2016 – Budget annexe ZA Communautaire de Nomeny

Sous la présidence de Mme Colette MOUGEOT, Doyenne d'âge de l'assemblée, Philippe THIRY, Vice-Président en charge des Finances, présente le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau de mandats, le Compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du Compte de gestion de Madame le Receveur de Pont à Mousson ;

Considérant que M. Bernard BUZON, Ordonnateur, a normalement administré, pendant l'exercice 2016, les finances de la Communauté de Communes en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Compte administratif budget annexe ZA Communautaire 2016

DE N° 081 Compte de gestion 2016 – Budget annexe ZA Communautaire de Nomeny

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau de mandats, accompagné des développements de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, ainsi que le Compte de gestion dressé par Madame le Receveur de Pont à Mousson ;

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
- l'exécution du Budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Compte de gestion budget annexe ZA Communautaire 2016

DE N° 082 Affectation des résultats de l'exercice 2016 – Budget annexe ZA Communautaire Nomeny

M. Philippe THIRY, vice-président en charge des Finances, présente le résultat des sections de fonctionnement et d'investissement qui se décompose comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2016	0.00 €	0.00 €
Résultat reporté 2015	30 087.49 €	- 243 795.90 €
Résultat cumulé 2016	30 087.49 €	- 243 795.90 €
Résultat de clôture 2016		- 213 708.41 €

Après avoir entendu les résultats du Compte Administratif 2016, le Conseil Communautaire décide d'affect

	Fonctionnement	Investissement
002 Excédent reporté	30 087.49 €	
002 Déficit reporté		
001 Excédent reporté		
001 Déficit reporté		- 243 795.90 €
1068 Affectation en réserve		

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** ces propositions

DE N°083 Compte administratif 2016 – Communauté de Communes du Grand Couronné

Sous la présidence de Mme Colette MOUGEOT, Doyenne d'âge de l'assemblée, Philippe THIRY, Vice-Président en charge des Finances, présente le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau de mandats, le Compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du Compte de gestion de Monsieur le Receveur de Essey les Nancy ;

Considérant que M. Christian GUILLAUME, Ordonnateur, a normalement administré, pendant l'exercice 2016, les finances de la Communauté de Communes en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Compte administratif budget communauté de Communes du Grand Couronné 2016

DE N°084 Compte de gestion 2016 – Communauté de Communes du Grand Couronné

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau de mandats, accompagné des développements de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, ainsi que le Compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur de Essey les Nancy ;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
- l'exécution du Budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Compte de gestion budget communauté de Communes du Grand Couronné 2016

DE N°085 Affectation des résultats de l'exercice 2016 – Communauté de Communes du Grand Couronné

M. Philippe THIRY, vice-président en charge des Finances, présente le résultat des sections de fonctionnement et d'investissement qui se décompose comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2016	231 024.75 €	4 073.02 €
Résultat reporté 2015	3 011 856.50 €	92 949.75 €
Résultat cumulé 2016	3 242 881.25 €	97 022.77 €
Résultat de clôture 2016	3 339 904.02 €	

Après avoir entendu les résultats du Compte Administratif 2016, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
002 Excédent reporté	3 242 881.25 €	
002 Déficit reporté		
001 Excédent reporté		97 022.77 €
001 Déficit reporté		
Restes à Réaliser		6 093.00 €
1068 Affectation en réserve		

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** ces propositions

DE N°086 Compte administratif 2016 – Budget annexe Assainissement de la Communauté de Communes du Grand Couronné

Sous la présidence de Mme Colette MOUGEOT, Doyenne d'âge de l'assemblée, Philippe THIRY, Vice-Président en charge des Finances, présente le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau de mandats, le Compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du Compte de gestion de Monsieur le Receveur de Essey les Nancy ;

Considérant que M. Christian GUILLAUME, Ordonnateur, a normalement administré, pendant l'exercice 2016, les finances de la Communauté de Communes en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Compte administratif budget annexe Assainissement 2016

DE N°087 Compte de gestion 2016 – Budget annexe Assainissement de la Communauté de Communes du Grand Couronné

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau de mandats, accompagné des développements de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, ainsi que le Compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur de Essey les Nancy ;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ; l'exécution du Budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Compte de gestion budget annexe Assainissement 2016

DE N°088 Affectation des résultats de l'exercice 2016 – Budget annexe Assainissement de la Communauté de Communes du Grand Couronné

Philippe THIRY, vice-Président en charge des Finances, présente le résultat des sections de fonctionnement et d'investissement qui se décompose comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2016	436 401.82 €	- 486 283.58 €
Résultat reporté 2015	483 900.59 €	1 211 975.29 €
Résultat cumulé 2016	920 302.41 €	725 691.71 €
Résultat de clôture 2016	1 645 994.12 €	

Après avoir entendu les résultats du Compte Administratif 2016, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
002 Excédent reporté	823 956.12 €	
002 Déficit reporté		
001 Excédent reporté		725 691.71 €
001 Déficit reporté		
Restes à Réaliser		- 822 038.00 €
1068 Affectation en réserve	96 347.00 €	

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** ces propositions

DE N°089 Compte administratif 2016 – Budget annexe Gestion des déchets de la Communauté de Communes du Grand Couronné

Sous la présidence de Colette MOUGEOT, Doyenne d'âge de l'assemblée, Philippe THIRY, Vice-Président en charge des Finances, présente le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau de mandats, le Compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du Compte de gestion de Monsieur le Receveur de Essey les Nancy ;

Considérant que M. Christian GUILLAUME, Ordonnateur, a normalement administré, pendant l'exercice 2016, les finances de la Communauté de Communes en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Compte administratif budget annexe gestion des déchets 2016

DE N°090 Compte de gestion 2016 – Budget annexe Gestion des déchets de la Communauté de Communes du Grand Couronné

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau de mandats, accompagné des développements de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, ainsi que le Compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur de Essey les Nancy ;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats

de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
- l'exécution du Budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Compte de gestion budget annexe gestion des déchets 2016

DE N°091 Affectation des résultats de l'exercice 2016 – Budget annexe Gestion des déchets de la Communauté de Communes du Grand Couronné

Philippe THIRY, vice-Président en charge des Finances, présente le résultat des sections de fonctionnement et d'investissement qui se décompose comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2016	43 079.65 €	- 16 955.91 €
Résultat reporté 2015	569 553.16 €	50 252.88 €
Résultat cumulé 2016	612 632.81 €	33 296.97 €
Résultat de clôture 2016	645 929.78 €	

Après avoir entendu les résultats du Compte Administratif 2016, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
002 Excédent reporté	612 632.81 €	
002 Déficit reporté		
001 Excédent reporté		33 296.97 €
001 Déficit reporté		
Restes à Réaliser		- 25 777.00 €
1068 Affectation en réserve		

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** ces propositions

DE N°092 Compte administratif 2016 – Budget annexe Eau de la Communauté de Communes du Grand Couronné

Sous la présidence de Colette MOUGEOT, Doyenne d'âge de l'assemblée, Philippe THIRY, Vice-Président en charge des Finances, présente le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau de mandats, le Compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du Compte de gestion de Monsieur le Receveur de Essey les Nancy ;

Considérant que M. Christian GUILLAUME, Ordonnateur, a normalement administré, pendant l'exercice 2016, les finances de la Communauté de Communes en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Compte administratif budget annexe Eau 2016

DE N°093 Compte de gestion 2016 – Budget annexe Eau de la Communauté de Communes du Grand Couronné

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des

mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau de mandats, accompagné des développements de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, ainsi que le Compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur de Essey les Nancy ;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
- l'exécution du Budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Compte de gestion budget annexe Eau 2016

DE N°094 Affectation des résultats de l'exercice 2016 – Budget annexe Eau de la Communauté de Communes du Grand Couronné

Philippe THIRY, vice-Président en charge des Finances, présente le résultat des sections de fonctionnement et d'investissement qui se décompose comme suit

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2016	337 476.68 €	158 812.19 €
Résultat reporté 2015	31 516.92 €	473 131.70 €
Résultat cumulé 2016	368 993.60 €	631 943.89 €
Résultat de clôture 2016	1 000 937.49 €	

Après avoir entendu les résultats du Compte Administratif 2016, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
002 Excédent reporté	296 618.49 €	
002 Déficit reporté		
001 Excédent reporté		631 943.89 €
001 Déficit reporté		
Restes à Réaliser		- 704 319.00 €
1068 Affectation en réserve	72 376.00 €	

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** ces propositions

Débats :

La présentation des 11 comptes administratifs est assurée par Philippe THIRY Vice-Président en charge des finances.

Suite à une question, il est indiqué que la masse salariale correspond à environ 50 % des dépenses inscrites au budget général. Cette proportion n'est pas anormale dans le cadre d'une activité administrative, d'autant que de nombreuses compétences sont exercées en régie.

Dans son analyse, Philippe THIRY détaille une situation saine. Néanmoins, la collectivité ne parvient plus à dégager de financement pour ses projets futurs. De plus, il recommande une vigilance particulière sur le budget assainissement et sur l'évolution de la masse salariale de manière générale.

Le Président et l'assemblée remercient Philippe Thiry, Pascale Roche, ainsi que tous les personnels des services comptables pour leurs compétences et leur travail de qualité.

POLE ANIMATION DU TERRITOIRE

Demande de subventions des associations pour des manifestations

Les règlements d'attribution de subventions étaient différents sur les deux secteurs et seront retravaillés en commission prochainement. Quelques élus regrettent toutefois que les demandes n'aient pas été reportées afin d'être étudiées dans le cadre d'un règlement harmonisé.

Dans le cadre du règlement Grand Couronné « manifestations associatives »:

- ✓ **095 Marche Gourmande organisée par Bouxières Loisirs, le 14 mai 2017 à Bouxières.**
Budget prévisionnel de 1760 €, subvention sur la base de 27,50 % des dépenses réalisées et éligibles, soit une subvention maximum de 484 €
- ✓ **096 Fête du L'Art et du Cochon organisée par le Foyer Rural de Dommartin, le 21 mai 2017 à Dommartin.**
Budget prévisionnel de 3055 €, subvention sur la base de 30 % des dépenses réalisées et éligibles, soit une subvention maximum de 916,50 €
- ✓ **097 Fête de la musique (et projet artistique) organisée par le Foyer Rural de d'Amance, le 17 juin 2017 à Amance.**
Budget prévisionnel de 3070 €, subvention sur la base de 30 % des dépenses réalisées et éligibles, soit une subvention maximum de 921 €
- ✓ **098 Fête de la musique organisée par l'association ASLM , le 24 juin, 2017 à Moncel .**
Budget prévisionnel de 1800 €, subvention sur la base de 25 % des dépenses réalisées et éligibles, soit une subvention maximum de 450 €
- ✓ **099 Festimad organisée par l'association Sport Loisirs Haraucourt, le 24 juin 2017 à Haraucourt.**
Budget prévisionnel de 4930 €, subvention sur la base de 30 % des dépenses réalisées et éligibles, soit une subvention maximum de 1000 € (plafond)
- ✓ **100 « les 40 ans du foyer rural », organisée par le Foyer Rural d'Eulmont, du 23 au 25 juin 2017 à Eulmont**
Budget prévisionnel de 13 000€, subvention sur la base de 32,5 % des dépenses réalisées et éligibles, soit une subvention maximum de 1000 € (plafond). (Sur proposition de la commission animation de territoire de la Communauté de Communes du Grand Couronné qui a examiné la demande le 12 décembre 2016)

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré l'unanimité :

- **Valide** les montants des subventions pour les manifestations suivantes énumérées ci-dessus

Dans le cadre du règlement Seille et Mauchère « soutien aux projets associatifs et culturels

- ✓ **101 Hommage à Georges Brassens organisée par La MJC de Nomeny, du 15 au 17 avril 2017, à Nomeny**
Budget prévisionnel de 7 650 €, subvention demandée de 500 €
- ✓ **102 Scène en Seille organisée par L'Union Locale des Maisons des Jeunes et de la culture, Val de Lorraine, du 19 au 21 mai 2017 dans 07 villages de Seille et Mauchère-Grand Couronné.**
Budget prévisionnel de 57 900 €, subvention demandée de 22 000 €

- ✓ **103 Vach' de Rock organisée par les Foyers Ruraux de la Seille, le 16 septembre à Jeandelaincourt.**
Budget prévisionnel de 34 500 €, subvention demandée de 4 000 €
- ✓ **104 Seille de Crime (Salon du Polar) organisée par l'association « Seille de Crime », du 24 au 26 novembre 2017, à Arraye et Han.**
Budget prévisionnel de 9000 €, subvention demandée de 1500 €

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré 52 pour 1 abstention :

- **Valide** les montants des subventions pour les manifestations suivantes énumérées ci-dessus

POLE VIE SOCIALE

DE N° 105 Renouvellement contrat local ADMR

L'ADMR du pain de sucre occupe depuis 2008 un local, propriété de la Communauté de Communes. Les conditions d'utilisation sont fixées par une convention arrivée à son terme. Il est proposé de reconduire la convention d'utilisation avec l'ADMR du Pain de Sucre représentée par sa présidente Madame Jocelyne Meunier. La convention d'une durée de 3 ans est une reconduite de la convention en vigueur depuis 9 ans. Le loyer est fixé à 1320,00€ annuel, la participation aux frais de fonctionnement est estimée à 399,46€ annuel sur la base des frais réel 2016. La convention prendra effet au 1^{er} avril 2017.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer la nouvelle convention pour une durée de 3 ans à compter du 1 avril 2017.

DE N°106 Financement Maison de Services au Public

L'espace mutualisé de service situé au 47 rue St Barthélémy à Champenoux, dans les locaux de la communauté de communes a été reconnu par le préfet en septembre 2016 par le préfet de Meurthe-et-Moselle. Cette reconnaissance MSAP prévoit, le soutien financier de l'Etat au titre du FNADT et du Fond inter-opérateurs 2017.

Plan de financement

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
Communication	2 500€	FNADT 25%	7 375€
Rémunération	20 000€	FIO 25%	7 375€
Charges sociales	7 000€	Autofinancement 50%	14 750€
TOTAL	29 500€	TOTAL	29 500€

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement prévisionnel
- **Précise** que les crédits seront ouverts au BP 2017
- **Autorise** le Président à solliciter les financements au titre du FNADT et du fond inter-opérateurs 2017

POLE DECHETS

DE N°107 Signature de nos contrats de reprise de matériaux issus de la collecte sélective – 2017 en option filières

Dans le cadre de la reprise des matériaux issus de la collecte sélective, et suite à la fusion des Communautés de Communes du Grand Couronné et de Seille et Mauchère au 1^{er} janvier 2017, la nouvelle Communauté de Communes Seille et Mauchère – Grand Couronné doit signer un nouveau Contrat pour l'Action et la Performance (contrat CAP) avec l'éco-organisme ADELPHE, contrat dit de « fusion », afin d'entériner ce changement de collectivité. Notre nouveau contrat doit être conclu pour l'année 2017, année de transition dans le cadre de la prolongation de l'agrément actuel d'Adelphe, au barème E.

De plus et afin de bénéficier des soutiens financiers définis dans le barème E, notre nouvelle collectivité doit signer un contrat de reprise « **option filières** » avec les cinq filières de reprise matériaux (acier, aluminium, plastique, papier-carton et verre). Cette option de reprise comporte un engagement général de reprise et de recyclage des filières matériaux, dans des conditions contractuelles rendues publiques et dans le respect du principe de solidarité.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer nos contrats de reprise option filière, pour l'année de transition 2017 au barème E, avec les cinq filières de reprise matériaux issus de la collecte sélective.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer les contrats de reprise 2017 avec les différents repreneurs ci-dessous énumérés :
 - Acier : Arcélor Mittal France – 93200 Saint Denis
 - Aluminium : Régéal Affimet – 60204 Compiègne
 - Plastique : Valorplast – 92800 Puteaux
 - Papier-carton : Revipac – 75009 PARIS
 - Verre : OI Manufacturing – 69611 Villeurbanne

POLE DEVELOPPEMENT LOCAL/TOURISME

DE N°108 Résiliation Contrat Maîtrise d'œuvre Agence BEREST opération Voie Verte Brin-sur-Seille tronçon 2

Par notification en date du 23 Octobre 2013, une mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée à l'agence BEREST pour la réalisation du tronçon 2 de la Voie Verte sur le territoire de la commune de Brin-sur-Seille.

Cette mission comporte 2 tranches :

- Tranche ferme : AVP / 1531,20 €HT (déjà payé)
- Tranche conditionnelle : PRO à DOE / 8038,80 € HT

Un avenant a également été notifié pour la réalisation d'un nouvel AVP : 2000 € HT

Suite à la fusion des territoires des communautés de communes de Seille et Mauchère, et du Grand Couronné, l'intégration du tronçon de Voie verte prévu sur la commune de Moncel-sur-Seille est préconisée.

Cette extension modifie par conséquent, le périmètre de la mission.

Il convient donc aujourd'hui de se prononcer pour la résiliation de la tranche conditionnelle du contrat de maîtrise d'œuvre, ainsi que de l'avenant n°1, pour motif d'intérêt communautaire.

Le montant total de la part résiliée s'élève à 8038,80 € + 2000 € = 10 038,80 €/HT.

Le montant de cette résiliation sera de 401,55 € HT (soit 4% du montant de la part résiliée)

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de résilier le contrat BEREST,
- **Autorise** le versement d'une indemnité de résiliation de 401,55 € HT à l'agence BEREST,
- **Autorise le Président** à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette résiliation

INFORMATION

Agenda de sorties

Depuis 2016, la Communauté de Communes (secteur Grand Couronné) édite 3 fois par an un agenda « Sortir au Grand Couronné », suite à une forte demande des associations. Son objectif est de répertorier les manifestations organisées sur le territoire par les associations, structures et communes, (spectacles, manifestations sportives, fêtes de villages, vide greniers..) et de les diffuser auprès des habitants dans une publication dédiée.

Pour la conception du prochain agenda (printemps/été 2017), le recensement des manifestations devait débiter impérativement en mars.

La nouvelle Communauté de Communes étant en pleine période de réorganisation, il n'a pas encore été possible de discuter en commission de l'idée de l'extension de ce guide à tout le territoire et de sa diffusion. C'est pourquoi, Mme Chantal Chéry, vice-présidente en charge de la vie associative, sportive et culturelle a donc proposé de maintenir exceptionnellement le périmètre géographique « secteur Grand Couronné » pour la conception et la diffusion de cet agenda.

Il sera soumis à la commission une extension à tout le territoire pour le prochain agenda de sortie « septembre-décembre » 2017.

QUESTIONS DIVERSES

Jeandelaincourt :

La commission « groupement d'achats » aura à se pencher sur la mutualisation des contrats de services à horizon 2018. Dans ce cadre, Philippe JOLY Vice-Président en charge de ces questions, demandent aux communes et syndicats d'éviter tant que possible de s'engager dans des contrats pluriannuels.

Létricourt :

Les sommes perçues en Mairie, au titre des régies ouvertes pour la vente des sacs poubelles labellisés, ne sont plus acceptées à la Trésorerie Publique de Pont-à-Mousson.

Pascal ROCHÉ indique qu'un accord a été trouvé entre les Trésoreries pour que les fonds puissent être déposés aux deux endroits. Elle fera une réponse écrite aux communes pour plus de précisions.

Bouxères-aux-Chênes :

Madame le Maire souhaite savoir si une réponse a été trouvée, sur l'interrogation subsistante au dernier conseil communautaire, au sujet de l'adhésion au PLIE de la Métropole du Grand Nancy.

Le Président signale qu'une réunion est prévue sous peu.

Bey sur Seille :

Madame le Maire avertit nos services administratifs d'une erreur de numéro de téléphone pour la mairie, au sein du dernier fichier qui leur a été transmis concernant les coordonnées de toutes les communes.

Information annexe :

- *Un mail sera transmis à tous les délégués communautaires afin de recueillir leur autorisation de diffuser leurs coordonnées personnelles dans un trombinoscope (fichier de travail imprimé pour faciliter les travaux et échanges entre élus). Leur réponse est attendue pour le 15 avril pour une distribution du document au conseil du 22 avril 2017.*
- *Le Président rappelle l'importance de participer aux ateliers pour travailler sur le nom du nouveau territoire le 23 mars à Leyr et le 30 mars à Eulmont.*

La séance est levée à 20H45